

**ELECTION DES MEMBRES DU CONGRES ET
DES ASSEMBLEES DE PROVINCE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

12 MAI 2019

DECLARATION COLLECTIVE DE CANDIDATURE
(Réception du 15 avril 2019 à partir de 8H00 et au plus tard le 23 avril 2019 à 18H00)

PROVINCE NORD

Formulaire à remplir par le responsable de la liste

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

NOM DE LA LISTE :

IDENTITE du candidat tête de liste ou du mandataire
Nom :
Prénoms :

DOMICILE
Adresse :
Code postal:.....
Commune:
Numéro de téléphone (facultatif) :
Courriel (facultatif) :

Responsable de la liste dont le nom est mentionné ci-dessus,

Etiquette politique déclarée de la liste :

Couleur des bulletins de vote de la liste :

Emblème figurant sur les bulletins de vote :

Déclare vouloir poser la candidature de cette liste aux élections provinciales du 12 mai 2019.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. qu'en application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans deux traitements automatisés, autorisés sous l'appellation « Application élection » et « répertoire national des élus », par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, les données à caractère personnel visées à l'article 3 du décret précité concernant chaque candidat ;

2. que ces données à caractère personnel, à l'exception de l'adresse et du téléphone, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ;

3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie dans les conditions suivantes :

- pour les données autres que la nuance politique, il est organisé dans les conditions de droit commun définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée ;

- pour la nuance politique, l'article 9 du décret du 9 décembre 2014 précise que les candidats désirant obtenir une rectification de la nuance politique qui leur a été attribuée doivent présenter leur demande jusqu'au troisième jour inclus précédant le scrutin s'ils souhaitent qu'elle soit prise en compte pour la diffusion des résultats. Toute demande de rectification présentée après ce délai ne pourra donc pas être prise en considération pour la diffusion des résultats, quand bien même elle serait fondée. Elle sera examinée ultérieurement.

Fait à, le

Signature du candidat

Recommandations générales

1 – Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**.

2 – L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que les services du haut-commissariat puissent vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Documents à fournir

- La liste des candidats dans l'ordre de présentation, en indiquant, après leur numéro de position, les noms, prénoms et sexe de chaque candidat,
- Les pièces mentionnées dans le guide du candidat.

Toute liste fait l'objet d'une déclaration collective revêtue de la signature et de la mention manuscrite obligatoire pour chacun des candidats; elle est déposée au Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie.

A défaut de signature sur la déclaration collective, une procuration signée du candidat doit être produite.

**Cette déclaration doit être déposée au
Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
– Centre administratif –
Direction de la légalité et des affaires juridiques –
Bureau des affaires juridiques et des élections – 19 bis rue de la République –**